

## Halte au hold up contre nos retraites! C'est nous qui travaillons C'est nous qui décidons!

### Caisse de pensions de l'Etat de Vaud: nouvelle attaque

Une fois de plus, une partie du Conseil d'administration (CA), représentant-e-s de l'employeur et son «expert», bien payé pour faire toujours la même expertise, reviennent à la charge pour attaquer nos retraites, nos salaires et donc nos existences!

Souvenez-vous, il y a déjà plus de quatre ans que le CA de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) voulait nous imposer un plan de prestations impliquant une élévation de 2 ans de l'âge minimum de la retraite (actuellement, il y a deux collectifs, 60 et 62 ans; cela passerait à 62 et 64 ans selon ce plan). Nos luttes ont mis un coup d'arrêt à cette opération. Ainsi, les conditions du plan 2013 ont été prolongées pour la période 2018 à 2022.

### Pourquoi ces attaques?

Tous les 5 ans, le Conseil d'administration de la CPEV doit, légalement, présenter un plan qui garantirait l'atteinte d'un taux de couverture de 80% en 2052. Le taux de couverture est le rapport entre les obligations de la Caisse, à savoir les rentes à verser, et sa fortune.

Ce taux était de 68,5% en 2018, de 72,3% en 2019. Il a légèrement baissé en 2020 à 71,4%. Mais il est très bon malgré la pandémie et un ralentissement de la croissance économique en 2020.

Donc, le Conseil d'administration doit présenter un plan qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Mais encore?

Cette obligation légale, rappelons-le, n'est dictée par aucune nécessité en matière de sécurité à long terme,

en particulier pour une institution de prévoyance publique comme la nôtre, garantie par l'Etat cantonal et fonctionnant en primauté de prestations. Donc si la question de la sécurité ne se pose pas, la manoeuvre est purement politique. Il s'agit d'augmenter les capitaux à disposition des marchés. Cela ne sert pas les intérêts des travailleurs/euses, des assuré-e-s et des pensionné-e-s mais d'abord ceux des opérateurs (banques, assurances, autres investisseurs) au service des riches et des très riches qui continuent à s'enrichir malgré la crise sanitaire et qui recherchent des capitaux et des effets de levier.

### Comment? Avec toujours les mêmes arguments et toujours les mêmes mensonges...

Les arguments avancés pour réduire les prestations sont toujours les mêmes depuis de nombreuses années: vieillissement de la population, augmentation de l'espérance de vie, refus d'augmenter les cotisations patronales et les ressources de la Caisse en général, mais surtout, des prévisions économiques systématiquement pessimistes.

Comment, aujourd'hui en 2021, justifier des prévisions économiques inquiétantes pour 2052 nécessitant en 2023, en 2028, en 2033, en 2038, en 2043 et en 2048 des plans sacrificiels pour nos retraites afin de garantir un taux de couverture de 80%? Rien n'arrêtera cette machine infernale si ce n'est notre mobilisation!

### Pour justifier la dégradation sans fin de nos retraites, qu'invoquent les dirigeant.e.s?

Une «expertise économique et scientifique» qui dépasse l'entendement de la très grande majorité des travailleuses, des travailleurs et des pensionné-e-s.

Qu'est-ce que cette expertise? De la pensée magique? La capacité divinatoire? Les mystères de l'astrologie? L'édition secrète 2052 du «Messager Boiteux»? Ou les effets de la poudre de perlimpinpin?

- Une chose est sûre, le taux de couverture de la CPEV, 71,4% en 2020 est largement supérieur aux exigences légales (60%, degré de couverture fixé par le droit fédéral pour 2020).
- Une chose est sûre, de 1998 à 2020, sur 22 ans, les taux de rendement ont été positifs pendant 19 années. La moyenne de la performance de la CPEV sur ces 22 ans dépasse le 4,4% annuel avec un pic à 13,6%.
- Une chose est sûre, la moyenne brute des rendements pour la Suisse, enregistrés par divers marchés boursiers entre 1900 et 2000, est de 7,6% (réf. Triumph of the Optimists).
- Une chose est sûre, personne, aucun·e expert·e, agréé·e ou pas, aucun·e économiste n'est en mesure de prédire l'avenir de la CPEV pour 2052.
- Une chose est sûre, notre Caisse de pensions est en bonne santé!
- Une chose est sûre, même si nous espérons vivre un peu plus longtemps, notre espérance de vie en bonne santé dépasse à peine les 70 ans, voire moins pour certaines catégories socio-professionnelles. (OFS 2017)
- Une chose est sûre, imposer une élévation de l'âge de retraite, c'est diminuer l'espérance de vie.
- Une chose est sûre, on ne lâchera rien!

### **Le taux technique, c'est un taux purement politique!**

Pour justifier la baisse des prestations, une dégradation de nos retraites et donc de nos existences, la faction

patronale du CA et son expert jouent simplement avec le taux technique. Ils/elles définissent, de manière discrétionnaire, un taux moyen de rendement espéré, mais fictif. Alors qu'il était fixé à 3,25% en 2013 (10,6% de rendement en réalité), ils/elles décident de le faire chuter à 2% pour 2023. Vous l'aurez compris, il n'y a rien de scientifique dans le calcul du taux technique. Ils/elles décident de le baisser alors que dans la réalité les rendements sont suffisants, bons, parfois très bons. On ne nous donne pas des prévisions de rendement effectif, mais des projections purement politiques pour justifier un plan sacrificiel contre nos retraites. Il y a fourberie!

Donc, nous nous posons toutes et tous la question brûlante de savoir exactement où vont les rendements et les bénéfiques? Pourquoi nous dit-on que les rendements sont mauvais et donc qu'il faut systématiquement diminuer les prestations alors que dans la réalité les rendements sont et restent positifs?

### **Mandats impératifs généraux pour les représentant·e-s du personnel à la CPEV!**

Nos membres SUD élu·e-s dans les structures de la CPEV ont un mandat impératif général! Ils/elles s'opposent catégoriquement à tout démantèlement des prestations de la CPEV. Ils/elles exigent une totale transparence concernant les analyses et les expertises sur la Caisse et ses rendements, sur les coûts de gestion et des expertises, sur les provisions et réserves passées et présentes, sur les décisions qui sont et seront prises.

### **On ne veut ni le pire et ni le moins pire!**

La forte mobilisation de 2017, grève et manifestations, avec l'unité syndicale que nous avons poussée et soutenue, a permis d'imposer le retrait du plan de démantèlement de nos retraites. Mais, rebelote. Pour une partie du CA le plan 2017 serait aujourd'hui largement dépassé et appellerait des plans sacrificiels encore plus drastiques. Ces dirigeant·e-s travaillent ainsi sur de nouvelles variantes qui frapperaient encore plus nos retraites.

## **Voici les scénarios**

	<b>Plan actuel imposé par la mobilisation</b>	<b>Plan refusé en 2017 (renvoyé à 2023)</b>	<b>Variante 2023 - 65 Péjoration 1</b>	<b>Variante 2023 - 64 Péjoration 2</b>
<b>Durée de cotisation:</b>	<b>38 ans</b>	<b>38 ans</b>	<b>40 ans</b>	<b>42 ans</b>
<b>Âges minimum:</b>	<b>60 et 62 ans</b>	<b>62 et 64 ans</b>	<b>62 et 64 ans</b>	<b>supprimés</b>
<b>Âge terme:</b>	<b>63 ans</b>	<b>63 ans</b>	<b>65 ans</b>	<b>64 ans</b>
<b>Âges d'entrée:</b>	<b>22 et 24 ans</b>	<b>22 et 24 ans</b>	<b>22 et 24 ans</b>	<b>22 ans</b>
<b>Mesures transitoires</b>	<b>-</b>	<b>?</b>	<b>?</b>	<b>?</b>

On notera que ces nouvelles variantes péjorées diminuent la portée de la rente-pont, voire la suppriment et touchent particulièrement les femmes. Une fois de plus, les travailleuses pourraient se trouver dans l'impossibilité matérielle de prendre une retraite entre 60 et 63 ans avant l'âge de l'AVS.

Prudence, le simulateur à disposition sur le site de la CPEV ne donne qu'une projection fondée sur le plan rejete

en 2017. Donc, attention aux limites de ce calculateur. Soulignons que la CPEV refuse d'adapter le simulateur sur la base des différentes variantes, certainement pour ne pas effrayer les assuré·e-s ou les indigner.

Ainsi, lors de la dernière Assemblée des délégué·e-s du personnel de la CPEV, une résolution proposée par SUD, la FSF et le SSP a été votée. Le texte de cette résolution est reproduit ci-après:

## **Résolution**

*A l'occasion de l'Assemblée des délégué·e·s de la CPEV, tenue le jeudi 24 juin 2021, les élu·e·s du personnel ont pris connaissance des éléments concernant la situation financière de la caisse et notamment le rendement de ses investissements, ainsi que l'état des provisions et de la réserve de fluctuation de valeur. Tout indique que les moyens financiers existent pour maintenir les prestations de la caisse sans dégradation pour ses assuré·e·s et ses retraité·e·s.*

*Il est inadmissible de se baser sur des projections pessimistes faites par des expert·e·s pour péjorer les conditions de retraite des salarié·e·s de la fonction publique. Des sacrifices importants ont déjà été faits et nous nous opposons à toute nouvelle baisse de nos conditions de retraite alors que les moyens sont là.*

*L'Assemblée se prononce donc pour le maintien des prestations et refuse toute dégradation de celles-ci. Elle demande la reconduction du plan 2014 prolongé en juin 2017, sans modification.*

*Lausanne, le 24 juin 2021*

En plus de cette résolution, la Fédération syndicale SUD a écrit à deux reprises au CA en demandant qu'il élabore des projections, non pas les plus pessimistes, mais qui tiennent compte de taux techniques plus réalistes que ceux qui sont retenus par les experts. Nous demandons que le CA établisse des projections avec des taux techniques de 3,2%, 3,75% ou égaux au rendement moyen des 20 dernières années, soit plus de 4,4%. Vous l'aurez compris, avec de tels taux, réalistes, rien ne justifiera une détérioration de nos retraites et encore moins la suppression définitive de l'indexation des rentes.

De plus, nous avons interrogé le CA sur la constitution et l'utilisation des réserves considérables mises sur pied par la Caisse. Nous nous interrogeons également sur la répartition des ressources de la Caisse, respectivement destinées au financement de la recapitalisation de la Caisse d'une part et aux prestations aux pensionné·e·s d'autre part. Des questions qui fâchent: une part significative des cotisations sert visiblement à la recapitalisation et à la constitution de réserves pour gérer la baisse du taux technique plutôt qu'à verser des prestations effectives!

### **Pensionné·e·s, indexation des rentes immédiate et une allocation pour préjudice**

Depuis de trop nombreuses années, les pensionné·e·s ne perçoivent plus d'indexation des rentes. Double peine, puisque non seulement les rentes ne sont plus adaptées au coût de la vie, mais dans le calcul de l'indice des prix, on ne tient pas compte de l'évolution des coûts de la santé (primes maladie), ni de l'augmentation vertigineuse des loyers. Ainsi, avec les années qui passent, la perte financière des pensionné·e·s ne cesse de croître.

Pour le Conseil d'administration de la CPEV et l'Etat employeur, l'excédent de rendement ainsi obtenu doit être

affecté en priorité à l'amélioration du degré de couverture. La diminution de la valeur réelle des rentes servies serait supportable pour les pensionné·e·s. Ils vont jusqu'à affirmer qu'un principe de solidarité entre générations justifie un tel effort de la part des pensionné·e·s, compte tenu du sacrifice également consenti par les assuré·e·s.

Certes, entre les travailleurs/euses actifs/ves et les retraité·e·s, il y a bien une forte solidarité, mais elle ne doit pas servir à générer un profit pour l'employeur, ni justifier des sacrifices. Le financement de l'indexation, c'est à l'Etat employeur de le payer!

## **Dans l'immédiat...**

### **SUD revendique:**

- Le maintien en vigueur du plan actuel pour une durée de 5 ans supplémentaires (jusqu'en 2028), avec renégociation dès 2026.
- L'indexation immédiate des rentes en tenant compte de l'augmentation réelle du coût de la vie.
- Une allocation unique aux pensionné·e·s pour les préjudices subis depuis de nombreuses années par l'absence d'indexation.
- Un bonus éducatif pour les femmes cotisant à la CPEV intégrant notamment un rattrapage financier à la charge de l'employeur pour corriger l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes.
- La garantie de l'Etat-employeur que le taux de couverture ne soit pas affecté par la situation dérivant de la crise sanitaire et donc que le taux en vigueur avant celle-ci soit maintenu jusqu'en 2028.
- La transmission par le CA et le Conseil d'Etat de tous les documents aux syndicats et aux représentant·e·s des assuré·e·s et des pensionné·e·s concernant les analyses et les expertises de la CPEV ainsi que de la publicité des votes dans les diverses structures de la caisse.

Pour cela, il faudra imposer avec force et courage nos revendications par de fortes mobilisations, par l'unité syndicale, par des manifestations et des grèves.

## **Et pour la suite...**

Tout salaire, qu'il couvre l'activité professionnelle ou qu'il garantisse un revenu durant la retraite est le résultat d'un rapport de forces. Il concrétise une certaine répartition de la richesse.

Le service public assure une augmentation régulière et importante de la productivité du travail. Les fruits de cette augmentation vont très largement dans la poche de l'employeur. Le service public produit une énorme et croissante richesse. Il assure aussi les conditions générales du développement économique et de la cohésion sociale.

Grâce à des rythmes de travail de plus en plus intenses, aux contractions ou blocages systématiques d'effectifs, à la surcharge, à la dégradation des prestations, à la

réduction de la masse salariale, l'employeur public a pu s'approprier les augmentations de productivité et réduire en même temps ses coûts. C'est la clé des «succès» de ses politiques austéritaires.

L'excellente santé des finances vaudoises se confirme, même en période de crise sanitaire.

L'Etat-employeur a donc les moyens de payer!

## **Pour SUD, un système de retraite viable et juste implique:**

- De travailler moins, mieux et autrement.
- D'arriver à l'âge de la retraite en bonne santé.
- De baisser l'âge de la retraite à 60 ans pour toutes et tous.
- De prendre des décisions collectivement et à la base.
- Une vraie gestion démocratique de la CPEV par les travailleurs, travailleuses et pensionné-e-s
- De refuser de devenir plus pauvres avec l'âge: donc indexation des rentes et 13<sup>e</sup> rente.

- L'amélioration des suppléments temporaires (pont) AVS.
- Des ressources indispensables à la Caisse pour conserver les acquis, les maintenir et améliorer les prestations. Donc, augmentation de la cotisation patronale.



**N'hésitez pas à faire adhérer vos collègues, transmettez-leur ce bulletin d'adhésion!**

### **DEMANDE D'ADHESION**

*Je, soussigné(e), désire adhérer au SGFP, membre de la Fédération syndicale SUD :*

Madame      Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE (jour, mois, année) : .....

Profession : ..... Service et département : .....

Lieu de travail : .....

ADRESSE EXACTE

Rue, numéro : .....

No Postal : ..... Domicile : .....

E-mail : ..... Tél. ....

Date et signature (cotisation annuelle: minimum Fr. 150.- par année)